

COMMISSION FEDERALE OUTDOOR

PROCES-VERBAL N°1 DU 17 septembre 2026

(Réunion télématique)

SAISON 2026/2027

Présents :

Guillaume PAPIN, Président

Aline GEMISE FAREAU, Morgane DE THY, Malik WATTRELOT, Karim LEVY, Membres

Excusés :

Anatole Marc-Olivier, Marc BERARD, Sébastien GONÇALVES-MARTINS, Christelle BELARBI
membres

Philippe SAGNARD, chargé de missions

Assistent :

Patricia MAZZOLA, membre du conseil de surveillance

Patrice MARQUET, Directeur secteur Outdoor & Événementiel

L'ordre du jour de cette réunion est le suivant :

- Fonctionnement de la commission
- Point de situation sur les Finales de Coupe de France de Beach Volley M18
- Point sur la rétribution des Ligues Régionales à la suite des Coupes de France de Beach Volley Jeunes
- Règlements Particuliers des Epreuves
 - Coupes de France de Beach Volley Jeunes et Seniors
- Mise en place nouvelle organisation compétitions individuelles "Outdoor"
 - Calendrier de lancement nouvelle plateforme
 - Dispositions réglementaires individuelles des compétitions Outdoor
- Divers
 - Label clubs de Beach
 - Finales nationales 2x2 mixte

Date de publication : 19/10/2026

Fonctionnement de la commission

Afin de renforcer le suivi des dossiers pour la nouvelle saison sportive, la commission se réunira bimensuellement sur les sujets de gestion sportive et mensuellement sur les sujets de fonds.

Point de situation sur les Finales de Coupe de France de Beach Volley M18

Les Finales de la Coupe de France de Beach Volley M18, initialement prévues du 10 au 12 juillet 2026, avaient été reportées en raison des fortes chaleurs annoncées sur cette période. Cette décision avait été prise afin de garantir la sécurité de l'ensemble des participants et des parties prenantes de l'organisation, ainsi que le bon déroulement de la compétition.

À la suite d'échanges avec l'organisateur, la Ligue Centre-Val de Loire de Volley, et après étude des différentes possibilités de reprogrammation, aucune date permettant d'organiser ces finales dans des conditions satisfaisantes n'a pu être identifiée avant la fin de la saison sportive 2025-2026.

Par ailleurs, un report sur la saison 2026-2027 engendrerait d'importantes contraintes administratives et organisationnelles, notamment liées au changement de saison sportive.

En conséquence, la Commission Fédérale Outdoor acte l'annulation des Finales de la Coupe de France de Beach Volley M18 pour la saison 2025-2026.

La Fédération prendra en charge tout ou une partie des frais engagés par l'organisateur.

Point sur la rétribution des Ligues Régionales à la suite des Coupes de France de Beach Volley Jeunes

Dans le cadre de la nouvelle formule sportive des Coupes de France de Beach Volley M13, M15 et M18, mise en place pour la saison 2025-2026, les Ligues Régionales ont été chargées de l'organisation et de la coordination de la première phase de la compétition, dite phase régionale.

Sur les 14 Ligues Régionales sollicitées, 8 ont répondu au questionnaire de retour d'expérience sur l'organisation des phases régionales. Selon ces retours, cette nouvelle formule a limité les déplacements des GSA, sans favoriser davantage la participation de nouveaux. Les principales difficultés concernaient le calendrier et une communication

tardive, mais la liberté d'organisation a permis aux Ligues de s'adapter à leurs contraintes.

Afin d'accompagner les Ligues Régionales dans la mise en œuvre de cette nouvelle organisation, il avait été validé le versement d'une rétribution correspondant à 25% des frais d'engagement des délégations engagées sur leur territoire, pour les catégories ayant nécessité l'organisation effective d'une phase régionale.

Le versement de cette rétribution était conditionné au respect des dispositions suivantes :

- Avoir organisé une phase régionale pour la ou les catégories concernée(s).
- Avoir assuré l'organisation et la coordination de l'ensemble des phases régionales des catégories le nécessitant.
- Avoir transmis à la FFvolley, dans les délais réglementaires, les délégations qualifiées pour la phase intra-zone.

A l'issue des phases régionales de la saison 2025-2026 et après vérification du respect de ces conditions, les rétributions suivantes seront versées aux Ligues Régionales concernées :

- Ligue AUVERGNE-RHÔNE-ALPES : 777€
- Ligue BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE : 166,50€
- Ligue BRETAGNE : 573€
- Ligue CENTRE-VAL DE LOIRE : 129,50€
- Ligue GRAND EST : 92,50€
- Ligue HAUTS-DE-FRANCE : 333€
- Ligue ILE-DE-FRANCE : 814€
- Ligue NORMANDIE : 296€
- Ligue NOUVELLE AQUITAINE : 795€
- Ligue OCCITANIE : 555€
- Ligue PAYS DE LA LOIRE : 240,50€
- Ligue PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR : 1110€

Le montant total des rétributions versées au titre de l'organisation des phases régionales des Coupes de France de Beach Volley Jeunes 2025-2026 s'élève ainsi à 5 883€.

Coupes de France de Beach Volley Jeunes

La commission a l'issue de la mise en place de la nouvelle formule sportive pour les catégories jeunes et des retours de Ligues Régionales qui ont répondu à l'enquête sur l'application du nouveau format, acte le fait de maintenir le même principe d'organisation sportive pour la nouvelle saison.

Coupe de France de Beach Volley Senior

Le format de la catégorie senior reste également inchangé.

Des précisions fonctionnelles seront proposées lors de la rédaction des prochains Règlements Particuliers des épreuves (RPE) pour la saison 2026/2027.

Mise en place nouvelle organisation compétition individuelles « Outdoor »

Calendrier de lancement de la nouvelle plateforme

La nouvelle plateforme informatique de gestion sportive et de promotion des pratiques Outdoor est annoncée pour janvier 2027.

La commission numérique de la FFvolley travaille à sa finalisation.

Dispositions réglementaires individuelles des compétitions Outdoor

Suite à la validation lors de la dernière Assemblée Générale de la FFvolley d'une nouvelle organisation des compétitions individuelles dites « outdoor », la commission propose de structurer le cadre réglementaire des différentes pratiques de la manière suivante :

- Un règlement général des épreuves sportives de volley en extérieur, reprenant les dispositions communes à toutes les formes de pratiques
- Des règlements particuliers des épreuves propres à chaque type de pratique

Dans ce sens un travail sera effectué avec la Commission Fédérale des Statuts et Règlements sur le cadre des articles repris dans le projet de Règlement Générale des Épreuves de Volley en extérieur.

Proposition d'aménagement

Avec le lancement de la nouvelle plateforme en janvier 2027, soit 4 mois après le lancement de la nouvelle saison sportive, la commission propose de garder la grille de lecture des tournois de Beach Volley format olympique identique à la saison précédente afin de ne pas procéder à des modifications profondes de gestion sportive en cours de saison, la question ne se posant pas pour les organisations de 3*3 et 4*4 en année de lancement dans le cadre de la nouvelle grille des organisations.

Ce constat questionne la Commission quant à la périodicité de la licence outdoor en lien avec la réalité calendaire des organisations. Un travail de réflexion sur le sujet sera proposé à la Commission Fédérale des Statuts et Règlements.

Divers

La Commission Fédérale Outdoor souhaiterait travailler avec la Commission Fédérale du Développement sur la mise en place d'un Label spécifique « Club de Beach Volley / Outdoor » afin de pouvoir aider la valorisation des GSA impliqués dans le développement des pratiques extérieures.

Suite à une sollicitation sur la mise en place d'une finale nationale de 2*2 mixte, la Commission considère que même si le nombre d'organisations de tournois de ce type de pratique est en augmentation constante, et elle s'en félicite, l'organisation d'une Finale nationale à l'instar du Championnat de France de Beach Volley, est encore trop précoce par le peu de tournois de type série 2-1000 ou 750 proposés.

La commission propose d'ouvrir le niveau d'organisation aux tournois de série 1 pour la pratique du mixte afin de mieux étudier l'attrait des organisateurs et des joueurs.

La Commission Fédérale Outdoor

Fin de la réunion

Le Président de la CFO

M. Guillaume PAPIN



Le Secrétaire de Séance

M. Patrice MARQUET

